

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le mardi 7 janvier 2025 à 17 h en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers :      Alexandra Lemay  
   Jacinthe Breault  
   Marc Pelletier  
   Mélanie Desjardins  
   Mannix Marion

M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier et M<sup>me</sup> Anne-Marie Brochu-Girard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présents.

Le directeur général et greffier-trésorier produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Résolution visant la décision à l'exercice de son droit de préemption sur la propriété du 828, rue de Vendôme par la Municipalité de Saint-Paul
2. Période de questions

**Résolution visant la décision à l'exercice de son droit de préemption sur la propriété du 828, rue de Vendôme par la Municipalité de Saint-Paul**

**2025-0107-  
001**

Considérant l'avis d'assujettissement qui a été notifié au propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 673 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, et situé au 828 rue Vendôme, en date du 18 décembre 2024;

Considérant l'avis du propriétaire de l'immeuble susmentionné de procéder à son aliénation, en faveur de M<sup>me</sup> Patricia Hince et M. Jessy Amyot-Lachance;

Considérant que la municipalité de Saint-Paul estime que l'acquisition de cet immeuble n'est pas actuellement nécessaire aux fins municipales suivantes :

- Voie publique;
- Infrastructure municipale.

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la municipalité de Saint-Paul renonce à l'exercice de son droit de préemption relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 673 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, et situé au 828 rue Vendôme, en date du 18 décembre 2024;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul maintient au Registre foncier de l'avis d'assujettissement notifié au propriétaire de l'immeuble susmentionné en date du 18 décembre 2024.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question

Fin de la séance extraordinaire du 7 janvier 2025 à 17 h 05.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Miguel C. Rousseau*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

M. Miguel C. Rousseau  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire